

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Fiscalité syndicale
exercice 1979

DATE DE CONVOCATION

26 mars 1979

DATE D'AFFICHAGE

26 mars 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 25

SOUS-PRÉFECTURE ROYAN
ARRIVÉE LE
16. MAI 1979
DÉLIBÉRATIONS COMMUNALES

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf centsoixante dix neuf

le trente mars

à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD.

Etaient présents : MM TETARD, DUFOUR, Melle FOUACHE, MM. BUJARD, BOUCHET, BOUTET, LIS, LACHAUD, FABER, POUGET, PAPEAU, VIAUD, MONTRON, COLLE, NAULIN, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTEAU, DUFEIL, TAP, CABAL, PELLETIER, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM BOISARD par M. MAURELLET

Absents : MM TOUMAILLOUX

MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 21 décembre 1973, le Comité Syndical a décidé que les charges de fonctionnement du SIVOM Presqu'île d'Arvert Côte de Beauté, seraient couvertes par une fiscalité syndicale.

Un tableau annexé au Budget Primitif 1979 du SIVOM fait apparaître pour chaque commune le montant de sa participation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'accepter que le SIVOM Presqu'île d'Arvert Côte de Beauté, mette en recouvrement, par voie de fiscalité directe, le montant de la quote part mise à la charge de la commune, soit 2 780 606 F (deux millions sept cent quatre vingt mille six cent six francs) au titre de l'exercice 1979.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les membres présents.



Par extrait conforme,
Par délégation
Le Maire
M. le Maire
Le 1^{er} Adjoint

[Signature]